

# MASTER

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 octobre 2011 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE JEAN MONNET – SAINT-ETIENNE à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme JULIE COMMERCION, née le 28 octobre 1993 à GLEIZE (069), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**, à finalité RECHERCHE, Mention STAPS SANTÉ, spécialité EXERCICE, SPORT, SANTÉ, HANDICAP

*mention passable*

est délivré à **Mme JULIE COMMERCION**

au titre de l'année universitaire 2015-2016, et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Lyon, le 4 novembre 2016

*Le titulaire*



*La Présidente*



*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des Universités*

